Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260205-20260204-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

**Date de convocation**
30/01/2026
Affichée le 30/01/2026

L'an deux mil vingt-six
Le jeudi cinq février à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

**Date d'affichage**
**12/02/2026**

***Etaient présents*** **:**
M. GAIGNE Olivier, M. MARIE Christophe, Mme PRIOUL Joëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme GAUTON Gaëlle, M. de MONCUIT Jacques, M. VASLET Didier, M. GERVIS Philippe, Mme LENDORMY Clémence, Mme NAWOJ Elisabeth, M. QUERRY Christophe, Mme GOBE Ghislaine, Mme BOUGOUIN Vanessa, Mme BROSSAY Aurélie, M. CHEVALIER Yohann, M. LEGAVRE Jean- Luc, M. HURAUX Alexandre.

***Absents excusés*** **:**
Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile a donné pouvoir à Mme PRIOUL Joëlle
M. JUHEL Arnaud a donné pouvoir à M. HURAUX Alexandre
Mme BERTHEL Marlène, M. PONTAIS Jean-Philippe, Mme ROUTIER Laetitia, Mme BOUVIER Maria.

Mme BROSSAY Aurélie a été nommée secrétaire.

**Nombre de conseillers**
En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 19

**2026.02.04) RENOUVELLEMENT CONTRAT AVEC OCITO**

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2025.01.07 du 23 janvier 2025 demandant l'intervention d'OCITO pour la mise à disposition de personnel à la commune de SAINT MARC LE BLANC.

Il précise qu'il y a lieu de renouveler le contrat avec OCITO à compter du 1er janvier 2026 et demande au conseil municipal de le valider.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Accepte le contrat d'OCITO portant sur le renouvellement de la mise à disposition de personnel à compter du 1er janvier 2026 dont le coût horaire est de 21 € 65 par heure.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260205-20260204-DE

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants y compris les avenants en cas de modification de tarifs.

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 12 février 2026

Le Maire :

O. GAIGNE